

DISPOSITIF DE SCOLARISATION DES ELEVES ISSUS DE FAMILLES ITINERANTES ET VOYAGEURS**DU DEPARTEMENT DU LOIRET****PROGRAMME D'ACTION 2014/2018**

Référence circulaire : n° 2012-142 du 2-10-2012. Scolarisation et scolarité des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs.

Objectifs	Indicateurs	Actions
Améliorer le taux d'inscription à l'école maternelle et à l'école élémentaire.	Taux d'inscription sur aires d'accueil.	<ul style="list-style-type: none">• Partenariat avec les mairies, les associations, gestionnaires des aires d'accueil, les services sociaux. Plaquette de scolarisation en direction des familles (F1)• Atelier maternelle sur les aires d'accueil(F2)
Améliorer l'assiduité.	Taux de fréquentation dans les écoles.	<ul style="list-style-type: none">• Suivi administratif avec la DSDEN(F3)• Liaison école-famille (F4)• Partenariat éducatif(F5)• Participer aux sorties scolaires (F6)
Améliorer les résultats des élèves en français et en mathématiques	Taux validation des paliers 1 et 2.	<ul style="list-style-type: none">• Mise en place du LPCS (F7)• Cahier de progrès (F8)• Accompagnement des enseignants et des élèves par les enseignants EFIV (F9)• Formation continue des enseignants EFIV (F10)• Liaison école-collège dans le cycle 3 (F11)
Disposer de données fiables pour l'ajustement de la carte scolaire.	Suivi des effectifs par mois.	<ul style="list-style-type: none">• Enquête départementale (F12)• Enquête par terrain (F13)
Faire connaître et fonctionner le dispositif	Réalisation des actions.	<ul style="list-style-type: none">• Cadre départemental et lettre de missions du dispositif EFIV (F14)• Fonctionnement matériel de l'équipe (F15)• Faire connaître le dispositif départemental (F16)
Répondre aux besoins des grands rassemblements	Application et ajustement de la fiche d'organisation.	<ul style="list-style-type: none">• Organisation de la scolarisation pour les grands rassemblements (F17)

Fiche N° 1

Intitulé de l'action : PARTENARIAT ET PLAQUETTE DE SCOLARISATION

Objectif :

Améliorer le taux d'inscription sur les aires d'accueil en maternelle, en élémentaire et au collège.

Modalités d'évaluation de l'action : Réunion partenariale annuelle.

Indicateur :

Taux de scolarisation par école, par terrain et départemental.

Descriptif de l'action : Réunion partenariale annuelle

Réf : code de l'éducation et circulaire avril 2012

Cette réunion est organisée par l'IEN ou les collectivités territoriales et la coordinatrice du dispositif départemental EFIV de l'Éducation Nationale.

Organismes concernés :

- collectivités territoriales,
- gestionnaire de l'aire d'accueil,
- associations locales ou départementales concernées par cette population,
- Éducation Nationale 1^{er} et 2^{ème} degré,
- CASNAV.

Objectif :

Harmoniser les actions en faveur de la scolarisation.

Moyens :

- Réaliser une plaquette de scolarisation disponible sur le site du CASNAV :

http://casnav.ac-orleans-tours.fr/les_eleves_issus_de_familles_itinerantes_et_de_voyageurs/les_dispositifs_departementaux/loiret/

- modalités d'inscription: adresse, tel, documents à fournir,
- modalités d'admission: personne référente (photo), adresse, tel, horaires,
- plan.
- Définir qui reproduit la plaquette (collectivité territoriale), qui la distribue (gestionnaire).
- La coordinatrice met la plaquette sur le site du CASNAV Orléans-Tours.
- Présenter les missions des enseignants du dispositif départemental de scolarisation des EFIV.
- Définir les modalités de suivi des inscriptions scolaires, des signalements en cas de non inscription après accompagnement.
- Rappeler les modalités de suivi de l'assiduité.
- Définir les modalités d'inscription, de paiement des activités péri-scolaires.
- Échanger sur la prise en compte des EFIV dans le budget de fonctionnement de l'école.
- Définir le rôle de chacun dans la médiation école-famille.

SOMMAIRE

Fiche N° 2

Intitulé de l'action : **ATELIER MATERNELLE**
“En chemin vers la maternelle”

Objectif :

Scolariser les enfants de 3 à 5 ans en maternelle.

Modalités d'évaluation de l'action : Outil de suivi de chaque séance et bilan annuel.

Indicateur :

Taux d'inscription à l'école maternelle des enfants de familles ayant bénéficié du dispositif.

Descriptif de l'action :

Objectifs :

- Sensibiliser les parents aux enjeux de la maternelle.
- Mettre en confiance les parents.

Lieu :

Sur l'aire d'accueil dans une salle prêtée par la collectivité territoriale, le gestionnaire ou l'association.

Dans une structure type "Accueil parents-enfants" du quartier.

Horaires :

Le jour et l'heure sont choisis par les partenaires et/ou les parents pour chaque aire d'accueil. Ils sont fixés pour toute l'année scolaire afin de donner des repères.

Moyens humains : enseignantes itinérantes du dispositif départemental de scolarisation des EFIV.

Déroulement :

- Lister les enfants du terrain non-inscrits à l'école maternelle.
- Afficher les jours et horaires des ateliers de maternelle à l'accueil des aires.
- Rencontrer les parents pour inciter à inscrire à l'école maternelle (support plaquette).
- Proposer aux parents de participer à un ou des ateliers de maternelle sur le terrain :
 - activités éducatives,
 - échanges avec les parents autour des photos et vidéos des écoles maternelles et des activités vécues sur place par les enfants.
- Visiter des écoles maternelles et participer aux activités de la classe.
- Faire visiter les aires d'accueil par des classes d'école maternelle.

SOMMAIRE

Fiche N° 3

Intitulé de l'action: SUIVI ADMINISTRATIF AVEC LA DSDEN

Objectifs :

- Améliorer le taux d'inscription.
- Améliorer la fréquentation scolaire.

Modalités d'évaluation de l'action : Réunion bilan annuelle avec la DSDEN.

Indicateurs :

- Taux d'inscription des EFIV stationnant sur les aires d'accueil.
- Taux de fréquentation de chaque élève.
- Nombre de signalements.

Descriptif de l'action :

1) non-inscription

- La mairie indique à la coordinatrice les noms, prénoms, dates de naissance des enfants et les coordonnées des parents arrivés sur les aires d'accueil.
- La coordinatrice vérifie si tous les enfants sont scolarisés.
- La coordinatrice transmet la liste des enfants d'âge collègue au chef d'établissement chargé du pilotage du dossier EFIV dans le second degré.
- Lorsque les enfants ne sont pas scolarisés, un accompagnement oral est mis en place par l'équipe itinérante, les associations et les gestionnaires.
- Si cette action reste inefficace, la coordinatrice informe le maire qui envoie un courrier de rappel à la loi aux parents.
- Si ce courrier reste sans effet, la coordinatrice informe le maire qui fait un signalement à la DSDEN.

2) défaut d'assiduité

Les directeurs d'école font un signalement auprès de la DSDEN avec copie à l'IEN lorsque la fréquentation ne progresse pas après accompagnement oral et écrit.

3) après le signalement à la DSDEN

La DSDEN :

- envoie un courrier aux parents,
- convoque la famille si le courrier n'a pas été suivi d'effet,
- saisit le procureur ou les services sociaux du Conseil général (Information Préoccupante),
- assure le suivi des familles signalées.

Référence :
NOR MENE 1427925C
circulaire n°2014-159 du 24-12-2014
MENESR - DGESCO B3-3

SOMMAIRE

Fiche N° 4

Intitulé de l'action : LIAISON ECOLE FAMILLE

Objectifs :

- Améliorer la confiance des familles vis à vis de l'école.
- Améliorer la connaissance et la posture des enseignants envers les familles.

Modalités d'évaluation de l'action : Tableau de bord.

Indicateurs :

- Participation aux sorties scolaires.
- Participation aux invitations diverses de l'école.

Descriptif de l'action :

- Rencontres régulières des familles dans les écoles et sur leur lieu de vie (enseignants, équipe itinérante et partenaires).
- Formation des enseignants au sein de l'école : accueil, posture d'écoute et prise de recul, objectifs à atteindre, évaluation des progrès, rédaction de l'avenant EFIV au projet d'école (annexe 2).
- Participation des enseignants du dispositif EFIV aux conseils des maîtres et conseils d'école.

SOMMAIRE

Fiche N° 5

Intitulé de l'action : PARTENARIAT EDUCATIF

Objectif :

Améliorer la scolarisation en prenant en compte l'enfant dans son environnement familial, de loisirs et scolaire.

Modalités d'évaluation de l'action : Réunions partenariales et de synthèse.

Indicateur :

Taux de fréquentation.

Descriptif de l'action :

Acteurs concernés : Associations, gestionnaires, collectivités territoriales...etc...

- Mise en place de projets : pédagogiques, personnels....
- Réunions de travail : synthèse, bilan avec les collectivités territoriales, gestionnaires des aires d'accueil, les travailleurs sociaux, les animateurs.....

SOMMAIRE

Fiche N°6

Intitulé de l'action : PARTICIPER AUX SORTIES SCOLAIRES et ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES EN DEHORS DE L'ETABLISSEMENT

Objectif :

Améliorer la participation des élèves aux sorties scolaires.

Modalités d'évaluation de l'action : Tableau de bord.

Indicateur :

Taux de participation aux sorties scolaires.

Descriptif de l'action :

- Informer et expliquer aux parents les buts, l'organisation et la sécurité mis en place sur les sorties scolaires (à l'oral, à l'écrit).
- Percevoir ce qui est de l'ordre de la méconnaissance, de la peur, de l'incompréhension ou de l'opposition systématique pour ajuster les réponses.
- Autoriser et inciter les parents à accompagner les sorties scolaires.
- Accompagnement éventuel par l'enseignant itinérant qui a la confiance de la famille.

SOMMAIRE

Fiche N° 7

Intitulé de l'action : MISE EN PLACE DU LPCS (Livret Personnel de Compétences et de Suivi)

Objectif :

Améliorer le suivi des apprentissages des itinérants.

Modalités d'évaluation de l'action : Bilan annuel.

Indicateurs :

- Taux de retour du LPCS.
- Nombre de LPCS complétés.

Descriptif de l'action :

- Mise en place du LPCS auprès des élèves.
- Évaluation des acquis de l'élève.
- Explication du rôle de l'outil auprès des parents.
- Information auprès des enseignants et des directeurs du rôle de cet outil.
- Faire évoluer le LPCS en même temps et au plus près de l'outil de suivi de tous les élèves.

SOMMAIRE

Fiche N° 8

Intitulé de l'action : CAHIER DE REUSSITES et DE PROGRES

Objectif :

Améliorer le niveau scolaire des élèves en leur faisant prendre conscience de l'évolution de leurs progrès et des étapes d'apprentissage.

Modalités d'évaluation de l'action : Bilan des enseignants itinérants.

Indicateurs :

- Suivi de validation des compétences des paliers.
- Nombre de cahiers de progrès mis en place.

Descriptif de l'action :

- Mise en place du cahier de progrès auprès des élèves.
- Explication du rôle de l'outil auprès des enseignants et des parents.
- Co-évaluation des progrès (élève – enseignant).
- Evaluation et validation des compétences par l'enseignant.
- Mise à jour annuelle du cahier de progrès en fonction des retours d'expérimentation auprès des élèves.

(outil de suivi des apprentissages pour les itinérants à insérer dans le LPCS)

SOMMAIRE

Fiche N° 9

Intitulé de l'action : ACCOMPAGNEMENT DES ENSEIGNANTS et DES ELEVES PAR LES ENSEIGNANTS DU DISPOSITIF

Objectif :

Améliorer le taux de validation des paliers du socle commun.

Modalités d'évaluation de l'action : Bilan des enseignants itinérants.

Indicateurs :

- Taux de validation des paliers du socle commun.
- Croisement du taux de validation des paliers avec la classe d'âge des élèves.
- Taux de retard.

Descriptif de l'action :

Vers les élèves

- Prise en charge pédagogique des élèves (sous différentes formes : cf avenant au projet d'école) par les enseignants itinérants pour aider à l'acquisition des savoirs de base et permettre la validation des paliers.
- Mixité dans les groupes de travail pour permettre l'apprentissage des postures d'élèves par imitation et l'émulation.

Vers les familles

- Rencontres multiples et diversifiées des parents pour améliorer la lisibilité de l'école et lui donner du sens.

Vers les équipes pédagogiques

- Explication des problématiques les plus fréquentes des élèves itinérants auprès des équipes pédagogiques : discontinuité du parcours scolaire, traits culturels...
- Participation des enseignants itinérants aux conseils de cycles et conseils d'école.
- Aide à la rédaction de l'avenant au projet d'école.

SOMMAIRE

Fiche N° 10

Intitulé de l'action : FORMATION CONTINUE DES ENSEIGNANTS EFIV

Objectif :

Apporter une formation pédagogique individuelle et d'équipe à l'ensemble des personnels du dispositif.

Indicateurs :

Création d'outils pédagogiques en équipe.

Descriptif de l'action :

- Conférences pédagogiques communes dans diverses circonscriptions, proposées par le CASNAV, en fonction des besoins spécifiques.
- Réunion de l'équipe 3 fois dans l'année pour travailler sur des projets communs.

SOMMAIRE

Fiche N° 11

Intitulé de l'action : LIAISON ECOLE-COLLEGE DANS LE CYCLE 3

Objectif :

Assurer une continuité de scolarisation au collège.

Indicateurs :

Nombre d'élèves inscrits au collège.

Descriptif de l'action :

- L'enseignant de la classe remet aux parents des élèves de CM2 la fiche de saisie des vœux et le dossier scolaire de leur enfant en indiquant clairement le niveau scolaire et la validation des paliers.
- Le directeur enregistre les élèves itinérants dans AFFELNET. L'enseignant rédige un PPRE passerelle si besoin.
- L'enseignant EFIV participe aux réunions de liaison école-collège. L'élève et/ou ses parents visite(nt) le collège.
- La coordinatrice et l'IEN participent à la réunion de coordination avec le second degré.
- La coordinatrice aide au repérage des élèves du second degré sur les aires d'accueil.
- La coordinatrice estime grâce à l'enquête départementale le nombre potentiel des élèves itinérants entrant en 6ème.

SOMMAIRE

Fiche N° 12

Intitulé de l'action : ENQUETE DEPARTEMENTALE

Objectifs :

- Établir un état des lieux annuel départemental de la scolarisation des EFIV.
- Ajuster les actions en place.

Modalités d'évaluation de l'action : Bilan annuel

Indicateurs :

- Statistiques
- Nombre d'élèves scolarisés dans le département.
- Temps de scolarisation.
- Répartition par cycle.
- Répartition par classe d'âge.
- Niveau scolaire des élèves.

Descriptif de l'action :

Les IEN envoient **un tableau de veille** en début d'année scolaire à toutes les écoles de leur circonscription. Ce tableau est complété et renvoyé à la coordinatrice du dispositif en fin d'année scolaire.

SOMMAIRE

Fiche N° 13

Intitulé de l'action : ENQUETE PAR TERRAIN

Objectif :

Suivre le taux d'inscription des élèves sur chaque terrain et leur fréquentation.

Modalités d'évaluation de l'action : Bilan annuel

Indicateur :

Taux d'inscription et de fréquentation.

Descriptif de l'action :

- Établir le taux d'inscription sur chaque terrain à partir des données fournies par les mairies.
- Suivre la fréquentation scolaire des élèves inscrits dans les écoles à partir des relevés mensuels de fréquentation fournis par les écoles.
- Utiliser ces données lors des réunions partenariales afin d'améliorer les actions mises en place.

Outils utilisés : cahiers d'appel des écoles et relevés de présence fournis par les mairies (articles L.131-6 et R.131-3 code de l'éducation « Chaque année, le maire dresse la liste des enfants de sa commune soumis à l'obligation scolaire qui est mise à jour le 1er de chaque mois »)

SOMMAIRE

Intitulé de l'action : CADRE DEPARTEMENTAL et LETTRES DE MISSION

Cadre départemental pour la scolarisation et la scolarité des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs dans le premier degré.

NOR REDE 1236611C

circulaire n°2012-142 du 2-10-2012

RED - DGESCO A1-1

L'action départementale en faveur des élèves issus de familles itinérantes et de familles sédentarisées depuis peu, ayant un mode de relation discontinu à l'école prend appui sur la circulaire **n°2012-142 du 2-10-2012** selon les principes suivants:

- scolarité dès la maternelle pour les élèves issus de familles itinérantes et de familles sédentarisées depuis peu, ayant un mode de relation discontinu à l'école;
- droit à la scolarisation dans les mêmes conditions que les autres enfants, quelles que soient la durée et les modalités du stationnement. En partenariat avec les collectivités territoriales, les associations et l'Éducation Nationale, des procédures administratives simplifiées doivent garantir un accueil rapide en classe.
- scolarisation dans les classes ordinaires avec la mise en place si nécessaire de soutiens pédagogiques ;
- la mise en place d'outils de suivi, insérés dans le livret scolaire est une condition essentielle de l'efficacité de leur parcours scolaire.

Personnes ressources du réseau départemental d'aide à la scolarisation EFIV (élèves issus de familles itinérantes et voyageurs) pour l'année scolaire 2016-2017.

Pascale Toupé : IEN adjointe au DASEN, chargée de mission départementale pour le pilotage premier degré de la scolarisation des élèves issus de familles itinérantes et voyageurs.

Andrée Chastel : coordinatrice départementale pour l'accueil et le suivi scolaire des élèves issus de familles itinérantes et voyageurs.

Fabienne Bizouerne : conseillère pédagogique de circonscription.

Katia Raba : enseignante itinérante attachée à la scolarisation des élèves issus de familles itinérantes et voyageurs prioritairement pour le secteur orléanais.

Mélanie Jouanneau : enseignante itinérante attachée à la scolarisation des élèves issus de familles itinérantes et voyageurs prioritairement pour le secteur orléanais.

Marion Jean-Baptiste: enseignante itinérante attachée à la scolarisation des élèves issus de familles itinérantes et voyageurs prioritairement pour les secteurs montargois et giennois.

Nathalie Leteneux : enseignante itinérante attachée à la scolarisation des élèves issus de familles itinérantes et voyageurs prioritairement pour le secteur montargois.

Missions du réseau départemental d'aide à la scolarisation des enfants du voyage

Scolarisation et scolarité des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs
NOR REDE 1236611C - circulaire n°2012-142 du 2-10-2012 - RED - DGESCO A1-1

Vous trouverez ci-dessous les missions principales confiées à chacun des membres de ce réseau départemental :

Pasale Toupé : *inspectrice de l'Éducation Nationale adjointe au DASEN, chargée de mission départementale pour la scolarisation des EFIV.*

- Définition et mise en œuvre de l'action départementale en faveur de la scolarisation des EFIV.
- Dialogue avec les partenaires.
- Pilotage du réseau départemental.

Andrée CHASTEL : *coordinatrice départementale EFIV 1er degré.*

- Coordination du réseau départemental à partir des besoins repérés.
- Organisation de la scolarisation des élèves itinérants issus des groupes de grands passages ou en stationnement sur les aires d'accueil.
- Organisation et mise en œuvre de la liaison avec les familles.
- Suivi de l'assiduité scolaire.
- Mise à jour des statistiques départementales.
- Répartition des élèves dans les écoles du quartier de la Source, en collaboration avec la mairie d'Orléans.
- Formation des enseignants et accompagnement des équipes.
- Travail en collaboration avec le CASNAV.
- Mise en place d'actions partenariales pour lutter contre l'illettrisme.

Fabienne Bizouerne : *conseillère pédagogique de circonscription.*

- Aide à la création d'outils pédagogiques.
- Aide à l'analyse réflexive de pratiques.

Katia RABA : *enseignante itinérante* attachée à la scolarisation des élèves issus de familles itinérantes et voyageurs prioritairement pour le secteur orléanais.

Mélanie JOUANNEAU : *enseignante itinérante* attachée à la scolarisation des élèves issus de familles itinérantes et voyageurs prioritairement pour le secteur orléanais.

Marion JEAN-BAPTISTE : *enseignante itinérante* attachée à la scolarisation des élèves issus de familles itinérantes et voyageurs prioritairement pour les secteurs montargois et giennois.

Nathalie LETENEUX : *enseignante itinérante* attachée à la scolarisation des élèves issus de familles itinérantes et voyageurs prioritairement pour le secteur montargois.

- Accompagnement au premier accueil dans l'école.
- Accompagnement à la première scolarisation.
- Évaluation des élèves qui arrivent pour la première fois sans livret personnel de compétences et de suivi.
- Mise en place du LPCS.
- Aide à la rédaction d'un PPRE pour les élèves concernés.
- Intervention auprès des élèves sous des formes diversifiées : soutien, co-intervention, soutien inversé.....
- Lien privilégié avec les familles dans le but d'améliorer la relation école-parents.
- Favoriser la participation des élèves aux sorties scolaires.
- Création d'outils pédagogiques.
- Participation aux réflexions des équipes concernant l'accueil, les réponses pédagogiques et le suivi des EFIV.

SOMMAIRE

Fiche N° 15

Intitulé de l'action : CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT MATERIEL DE L'EQUIPE

Objectifs :

- Disposer d'un espace de travail et de matériel pédagogique et administratif.
- Établir un financement durable auprès des services concernés.

Modalités d'évaluation de l'action : Bilan annuel et avenant au projet d'école

Indicateur :

Inventaire

Descriptif de l'action :

Veiller à :

- la mise à disposition de locaux pour la coordinatrice départementale,
- l'existence d'une ligne budgétaire spécifique de fonctionnement pour les enseignantes itinérantes dans les écoles,
- l'accès pour les enseignantes itinérantes aux différents équipements de l'école (BCD, photocopieur, outils numériques, etc...)
- la mise à disposition d'un local d'exercice pour les enseignantes itinérantes,
- la mise à disposition du matériel de bureautique pour la coordinatrice.

SOMMAIRE

Fiche N° 16

Intitulé de l'action : FAIRE CONNAITRE LE DISPOSITIF DEPARTEMENTAL

Objectif :

Faire connaître le dispositif au niveau du département.

Modalités d'évaluation de l'action : Bilan annuel

Indicateur :

Mise en pratique des actions proposées.

Descriptif de l'action :

- Site du CASNAV : publication du fonctionnement du dispositif, enquête départementale, outils pédagogiques,...
- Envoi de la lettre aux écoles (annexe 1) par chaque IEN de circonscription.
- Communication en direction des IEN et des partenaires.
- Stages de formation en direction des enseignants, des directeurs et des inspecteurs stagiaires de l'académie.
- Réunions directeurs.
- Plaquettes de scolarisation dans les mairies et aires d'accueil.

SOMMAIRE

Fiche N° 17

Intitulé de l'action : ORGANISATION DE LA SCOLARISATION POUR LES GRANDS RASSEMBLEMENTS

Objectifs :

Scolariser un maximum d'enfants lors des grands rassemblements.

Modalités d'évaluation de l'action : bilan annuel

Indicateur :

Nombre d'élèves scolarisés.

Descriptif de l'action :

- La mairie demande à l'Éducation Nationale d'organiser la scolarisation.
- La coordinatrice rencontre les familles et le responsable du regroupement sur le site pour évaluer le nombre d'enfants à scolariser et indiquer les modalités d'inscription et d'admission.
- Le DASEN et l'IEN de circonscription décident des modalités d'accueil en se basant sur les informations données par la coordinatrice.
- Partenariat avec la mairie pour les inscriptions des élèves.
- Accompagnement des directeurs pour l'admission.
- Accompagnement pédagogique.

SOMMAIRE

ANNEXE 1

Le dispositif de scolarisation des enfants du voyage du Loiret Année scolaire

Qui compose l'équipe départementale du Loiret?

Une IEN adjointe au DASEN, chargée de mission départementale pour la scolarisation des enfants du voyage : **Pascale Toupé**.

Une coordinatrice départementale :

Andrée CHASTEL, aire d'accueil de La Source.

4 enseignantes itinérantes :

Katia RABA, rattachée à l'école élémentaire Poincaré d'Orléans la Source.

Mélanie JOUANNEAU, rattachée à l'école élémentaire Poincaré d'Orléans la Source.

Nathalie LETENEUX, rattachée à l'école de Dordives.

Marion JEAN-BAPTISTE, rattachée à l'école du buisson de Villemandeur.

Pour toutes questions ou pour joindre rapidement une enseignante itinérante :

Tel : 02 38 76 71 81 ou 06 13 89 70 92

Courriel : enfantsduvoyage45@ac-orleans-tours.fr

Site : http://casnav.ac-orleans-tours.fr/les_eleves_issus_de_familles_itinerantes_et_de_voyageurs/les_dispositifs_departementaux/loiret/

Pourquoi une équipe départementale?

- Présence importante de voyageurs dans le Loiret (Aires d'accueil, terrains privés, grands rassemblements).
- Taux d'illettrisme important chez les voyageurs.
- Enfants non scolarisés et élèves scolarisés irrégulièrement.
- De nombreux enfants sortent de l'école primaire sans savoir lire.

Où interviennent les enseignantes itinérantes?

- dans les écoles maternelles et élémentaires qui accueillent régulièrement des voyageurs,
- dans les écoles maternelles et élémentaires qui accueillent ponctuellement des voyageurs,
- sur les aires d'accueil et éventuellement sur les terrains privés (liaison Ecole-Famille).

Quelles sont les missions des enseignantes itinérantes?

Aider :

- les enseignants qui scolarisent des enfants du voyage,
- les élèves (inclusion dans l'école, dans la classe, apprentissages fondamentaux...),
- les directeurs (accueil des familles, visite de l'école, répartition dans les classes...questions diverses),
- les familles (lien avec l'école : explications, accompagnement...).

Comment les enseignantes itinérantes aident – elles?

- Présence dans l'école à l'arrivée d'un groupe.
- Évaluation diagnostique de l'élève et mise en place d'un livret personnel de compétences et de suivi (LPCS) lorsque cela est nécessaire.
- Entretien avec l'enseignant.
- Propositions d'aides différentes selon chaque cas :
 - A la différenciation pédagogique dans la classe.
 - Propositions de progressions, de fiches d'exercices, d'outils pédagogiques adaptés à l'élève.
 - Intervention auprès de l'élève dans la classe.
 - Prise en charge de groupes d'élèves pour développer les compétences dans les domaines fondamentaux, notamment la maîtrise de la langue.
 - Suivi de l'élève : participation aux équipes éducatives, à la rédaction des PPRE.

RAPPEL

Pour l'admission :

- Inscrire les élèves dans Base Élève.
- Demander l'adresse postale fixe à laquelle la famille reçoit ses papiers administratifs.
- Bien différencier le prénom civil du prénom usuel employé dans la famille.
- Demander si l'élève a un livret personnel de compétences et de suivi des apprentissages.
- Rappeler à la famille qu'elle devra demander un certificat de radiation.

Pendant la scolarisation :

- Inscrire l'élève dans le registre de la classe.
- Remplir le tableau de veille envoyé par l'IEN ou le cahier d'appel des enfants du voyage envoyé par la coordinatrice (ils sont utilisés pour les statistiques départementales pour le nombre d'enfants inscrits, le temps de présence dans l'école, le niveau de lecture et de mathématiques, la validation des paliers et le suivi de fréquentation).
- Réagir à l'absentéisme (dès la maternelle) : écrire des mots dans le cahier de liaison, téléphoner aux familles, rencontrer les parents pour demander des explications...et contacter rapidement l'enseignante itinérante si aucune amélioration n'est constatée.
- Penser si nécessaire à proposer aux voyageurs : les APC, les interventions du RASED, un maintien en fin d'année...
- Constituer systématiquement un dossier d'entrée en 6^{ème}
- Certaines familles ne demandent pas de certificat de radiation. Après une absence de 15 jours et après avoir essayé de contacter la famille, il est conseillé de radier l'élève.

SOMMAIRE

ANNEXE : AVENANT AU PROJET D'ÉCOLE

VOLET RELATIF AU DISPOSITIF « SCOLARISATION DES ELEVES ITINERANTS ET VOYAGEURS »



Période de validité : 2015-2016

Texte de référence : Circulaire n° 2012-142 du 2-10-2012

École :

ACCUEIL ET INFORMATION DES FAMILLES

Inscription administrative (partenariat avec les collectivités territoriales : école, restaurant scolaire, activités péri-éducatives...)	
Admission à l'école (partie administrative, visite, personnel, sorties scolaires, règlement, outils et modalités de communication...)	
Modalités de communication tout au long de la scolarisation dans l'école.	
Départ (Radiation, bilan, LPC...)	

SUIVI DE L'ÉLÈVE

	Modalités envisagées
Evaluations initiales et/ou prise de connaissances des compétences acquises.	
Suivi de l'assiduité des élèves.	
Renseignement du Livret personnel de compétences, passages de classe.	
Validation des paliers du socle commun de connaissances et de compétences.	
Matériel pédagogique de l'élève.	

MODALITÉS D'INTERVENTION DÉCIDÉES PAR LE CONSEIL DE MAÎTRES (si interventions d'un enseignant EFIV)

	co-intervention	soutien inversé	soutien décloisonnement	atelier	autre
Durée des séances					
Fréquence					
Domaines					
Cycles					
Objectifs					

LES LOCAUX – LES RESSOURCES ENVISAGÉES (si interventions d'un enseignant EFIV)

Locaux utilisables dans le cadre du dispositif (si interventions d'un enseignant EFIV).	
Les ressources matérielles envisagées (si interventions d'un enseignant EFIV).	

LA COORDINATION DU DISPOSITIF DÉFINIE PAR LE CONSEIL DE CYCLE (si interventions d'un enseignant EFIV)

Cohérence des apprentissages	
Évaluation du dispositif	

Validation par l'IEN	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Date :	Observations éventuelles :

SOMMAIRE